

En outre, le *Reader's Digest* répond aux exigences de la loi de l'impôt sur le revenu, car ses numéros sont composés, imprimés et rédigés entièrement au Canada par une compagnie qui est une bonne entreprise canadienne constituée en société en vertu de nos lois, dont le président et tous les autres administrateurs sont des citoyens et contribuables canadiens et, comme mon honorable ami l'a déjà signalé, cinq des six administrateurs sont citoyens canadiens. C'est là, monsieur l'Orateur, faire preuve de civisme.

En outre, la compagnie a activement appuyé l'industrie canadienne de l'édition en contribuant à la recherche publicitaire, à la technologie des arts graphiques et de la reliure et en fournissant un marché plus étendu aux écrivains et aux illustrateurs par l'intermédiaire de sa revue et de ses éditions. C'est une chose appréciable, notamment en l'absence de toute politique positive du ministre pour appuyer l'industrie canadienne de l'édition. Depuis sa fondation en 1943, la compagnie occupe des Canadiens à plein temps et actuellement elle compte 470 employés à plein temps dont 47 ont plus de 20 ans de service auprès de la compagnie. Depuis qu'elle offre des actions, elle a environ 600 actionnaires canadiens.

Aussi impressionnants que puissent nous paraître ces arguments il y en a un autre qui devrait nous frapper davantage. Il expliquera peut-être pourquoi les éditeurs et les lecteurs du *Reader's Digest* ont été si nombreux à réagir. Je sais que chacun des députés a reçu de nombreuses lettres. J'en ai reçu moi-même plus de 100 de mes électeurs. Il y a une raison, je pense, à une si grande réaction: dans notre société tolérante d'aujourd'hui, rares sont les revues que vous pouvez étaler sans danger sur votre table à café. Il n'existe pas beaucoup de publications familiales. Le ministre sourit. A-t-il vu dernièrement chez les marchands de journaux, toutes ces revues pornographiques qui passent pour des publications canadiennes, qu'elles soient canadiennes ou américaines. Seul ce fait explique peut-être le grand intérêt qu'on manifeste à l'égard de ce bill. Le *Reader's Digest* est unique et il est devenu une tradition dans notre pays. Nombre d'entre nous ont grandi avec cette revue qui fait partie de notre mode de vie; c'est une publication familiale, dans sa version française ou anglaise. La plupart des députés en conviendront, je crois.

● (1630)

Cette revue familiale unique s'est efforcée d'être une bonne personne morale de notre pays. Elle a presque atteint son propre objectif, à savoir un contenu canadien de 30 p. 100. Que cette revue reflète le point de vue américain, britannique ou français, le fait est qu'elle reflète, au fond, le point de vue de nombreux Canadiens qui y apportent leur contribution, soit sous forme de livre, soit sous forme de revue. C'est une revue propre et honnête, je crois et, en tant que députés, nous avons l'obligation de tout faire pour en assurer la publication permanente au Canada pour la joie des Canadiens.

J'espère que le ministre comprendra. Je suis sûr qu'au comité, les mêmes arguments reviendront et que le ministre sera forcé d'accepter les amendements qui permettront à cette publication de qualité de continuer à servir les Canadiens.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le député de York-Simcoe (M. Stevens).

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Madame l'Orateur, comme on l'a déjà dit au cours du débat, quand le ministre

#### *Périodiques non canadiens*

nous a fait connaître son intention de présenter une mesure concernant la question à l'étude, j'ai répondu au nom de notre parti et signalé, comme le député de Hillsborough (M. Macquarrie) et d'autres de mes collègues l'ont fait aujourd'hui, que le ministre parlait d'un principe acceptable. Ce sont les particularités de ce qu'il propose dans le bill C-58 qui me donnent le plus de difficulté. Quand j'ai commencé à lire la partie de la loi de l'impôt sur le revenu dont il est question dans la motion, les paragraphes 19(1), (2) et (4), et que je me suis rendu compte de la portée des modifications que le ministre veut y apporter, j'ai pensé que nous en aurions long à dire avant d'adopter le bill.

Bien qu'il puisse être très facile d'accepter une chose en principe, j'estime qu'en tant que députés nous devons parfois nous assurer, lorsque nous cherchons à atteindre une fin qui nous paraît bonne, que nous n'entrons pas par inadvertance la liberté de la presse, et que nous ne suscitions pas des difficultés à une maison d'édition du Canada qui s'est comportée en bonne personne morale. Par dessus tout, nous devons nous assurer que la mesure que le ministre propose avantagera l'ensemble des publications canadiennes.

A ce propos, je dois dire combien j'ai été déçu lorsque j'ai lu les observations que le secrétaire d'État (M. Faulkner) a faites à la Chambre le 8 mai. Il a énuméré huit choses qui devaient disparaître relativement à la mesure à l'étude. Il en a énuméré quatre autres qu'il jugeait souhaitables et qu'il voulait réaliser. Autrement dit, il s'est efforcé de justifier le bill en s'appuyant sur huit aspects négatifs et quatre aspects positifs. Après avoir dit un mot de ces différents aspects, il a fait état des mesures prises par le gouvernement pour favoriser l'industrie des revues et des périodiques au Canada.

Ce qui m'a encore plus déçu depuis que j'ai pris la parole à la Chambre sur cette question le 23 janvier, c'est que de toute évidence, le gouvernement semble afficher une indifférence croissante à l'endroit du problème de la presse. Bien des gens se sont indignés de voir le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) retirer au quotidien *Le Jour*, de Montréal, un contrat de publicité émanant de son ministère. Il avait justifié sa décision en disant que les annonces du gouvernement fédéral ne devaient pas être publiées dans un journal dont les opinions étaient incompatibles avec celles du gouvernement fédéral et contraires à l'intérêt national. Comme nous le savons tous, *Le Jour* est un journal séparatiste. Le premier ministre (M. Trudeau) avait par la suite appuyé son ministre en disant qu'il s'agissait de savoir:

... si le gouvernement devrait aider l'entreprise commerciale.

Madame l'Orateur, est-ce réellement là la question qui se pose lorsqu'une chose aussi importante que la liberté de la presse est en cause? On aurait cru que la seule raison pour laquelle le gouvernement publiait des annonces publicitaires dans les media était d'informer le public au sujet de questions d'intérêt national comme la politique gouvernementale, les modifications législatives ou les nouveaux règlements adoptés. En retirant les annonces publicitaires pour des raisons d'ordre politique, on prive un secteur de la population—en l'occurrence, les lecteurs du *Jour*—de leur droit à ces renseignements. A mon avis, c'est un mauvais précédent; si on l'accepte, il deviendra difficile pour le gouvernement de tirer une ligne de démarcation juste entre les media acceptables et ceux qui ne le sont pas.